



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2017-185

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2017

# Sommaire

## **Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret**

R24-2017-07-24-002 - Arrêté portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public APPROLYS CENTR'ACHATS (19 pages) Page 3

R24-2017-07-24-001 - portant modification des membres de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental « Cœur de France » (4 pages) Page 23

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2017-07-24-002

Arrêté portant modification de la convention constitutive  
du groupement d'intérêt public APPROLYS  
CENTR'ACHATS

## **PREFECTURE DU LOIRET**

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE  
BUREAU DU CONTRÔLE DE LA LEGALITE ET DU CONSEIL JURIDIQUE

### **A R R E T E**

#### **portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public APPROLYS CENTR'ACHATS**

**Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire et du Loiret  
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 2 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2014 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Approllys » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2016, portant modifications de la convention constitutive du GIP Approllys Centr'Achats ;

Vu l'arrêté du préfet du Loiret du 29 août 2016, portant création de la communauté de communes du Pithiverais en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, par fusion de la communauté de communes Beauce et du Gâtinais, de la communauté de communes le cœur du Pithiverais, de la communauté de communes du Plateau Beauceron ;

Vu l'arrêté du préfet du Loiret du 23 septembre 2016, portant création de la communauté de communes du Val de Sully au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par fusion de la communauté de communes du Val d'Or et Forêt et de la communauté de communes du Sullias avec extension du périmètre à la commune de vannes sur cosson ;

Vu l'arrêté du préfet d'Eure-et-Loir du 23 novembre 2016, portant création de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par fusion de la communauté de communes des Quatre Vallées, de la communauté de communes du Val Drouette, de la communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon, de la communauté de communes du Val de Voise, de la communauté de communes Beauce Alnéloise ;

Vu l'arrêté du préfet du Loiret du 29 novembre 2016, portant création de la communauté de communes Berry Loire Puisaye au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par fusion de la communauté de Briare et la communauté de communes du canton de Châtillon sur Loire ;

Vu l'arrêté du préfet du Loiret du 29 novembre 2016, portant création de la communauté Canaux et Forêts en Gâtinais, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par fusion de la communauté de communes du Bellegardois, de la communauté de communes de Châtillon-Coligny et de la communauté de communes du canton de Loris ;

Vu l'arrêté du préfet du Loiret du 1<sup>er</sup> décembre 2016, portant création de la communauté de communes du Pithiverais-Gâtinais au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par fusion de la communauté de communes du Beaunois, de la communauté de communes des terres Puiseautines avec extension du périmètre à la commune nouvelle « le Malesherbois » ;

Vu l'arrêté du préfet du Loiret du 2 décembre 2016, portant création de la communauté de communes des Terres du Val de Loire au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par fusion de la communauté de communes du Val des Mauves, de la communauté de communes du Canton de Beaugengy, de la communauté de communes du Val d'Ardoux et de la communauté de communes de la Beauce Oratorienne située dans le département du Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté du préfet du Loiret du 6 décembre 2016 portant création de la communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouagne au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par fusion de la communauté de communes de Betz et de Cléry et de la communauté de communes de Château-Renard ;

Vu l'arrêté du préfet d'Eure-et-Loir, en date du 6 décembre 2016 portant création de la communauté de communes des Forêts du Perche au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par fusion de la communauté de communes de l'Orée du Perche et de la communauté de communes du Perche Senonchois ;

Vu l'arrêté du préfet d'Eure et Loir du 6 décembre 2016, portant création de la communauté de communes du Grand Châteaudun au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par fusion-extension entre la communauté de communes des Trois Rivières, la communauté de communes du Dunois et la communauté de communes des Plaines Vallées Dunoises ;

Vu l'arrêté du préfet d'Eure et Loir du 8 décembre 2016, portant création de la communauté de communes Cœur de Beauce au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par fusion de la communauté de communes de la Beauce de Janville, de la communauté de communes de la Beauce d'Orgères, de la communauté de communes de la Beauce vovéenne ;

Vu l'arrêté du préfet d'Eure et Loir du 8 décembre 2016, portant création de la communauté de communes des Terres du Perche, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par fusion de la communauté de communes des Portes de Perche et de la communauté de communes du Perche Thironnais ;

Vu l'arrêté du préfet de Loir-et-Cher du 19 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par fusion communauté de communes du pays de Vendôme, de la communauté de communes du Vendômois rural, de la communauté de communes Vallées Loir et Braye, de la communauté de communes Beauce et Gâtine ;

Vu les délibérations des assemblées délibérantes des membres souhaitant adhérer au GIP Approlys-Centr'Achats ;

Vu l'assemblée générale du GIP Approlys Centr'Achats en date du 12 juin 2017, approuvant les nouvelles adhésions ;

Vu la demande du directeur du GIP Approlys Centr'Achats en date du 5 juillet 2017 ;

Vu l'avis du Directeur Régional des Finances Publiques ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales.

## **A R R E T E**

### **Article 1 :**

La convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Approlys Centr'Achats » signée le 12 juin 2017 et jointe en annexe au présent arrêté, est approuvée.

### **Article 2 :**

L'accueil et le retrait des membres s'effectuent selon les conditions prévues par la convention constitutive.

### **Article 3 :**

Monsieur le Secrétaire Général pour les affaires régionales, Madame et Messieurs les Secrétaires Généraux des Préfectures d'Eure et Loir, de Loir et Cher, de l'Indre, d'Indre et Loire, du Cher, du Loiret, Monsieur le Directeur régional des finances publiques, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Messieurs les Présidents des Conseils Départementaux d'Eure et Loir, du Loir et Cher, du Loiret, de l'Indre, de l'Indre et Loire, du Cher, à Monsieur le président du conseil régional Centre-Val de Loire et publié dans le recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Centre Val de Loire

Fait à ORLEANS, le 24 juillet 2017  
Le Préfet de la région Centre Val de Loire  
Pour le Préfet de Région et par délégation  
Le Secrétaire Général aux Affaires Régionales  
Signé : Claude FLEUTIAUX

Arrêté N°17.131 enregistré le 24 juillet 2017

NB : Délais et voies de recours (application de loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article R421-1 du code de justice administrative)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de la Région Centre Val de Loire, Préfet du Loiret, 181 rue de Bourgogne - 45042 - Orléans Cedex 1 ;

- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau - 75800 - Paris ;

- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45000 – Orléans.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

**1° Dénomination (article 1.1 de la convention)**

Le Groupement d'Intérêt Public est dénommé APPROLYS CENTR'ACHATS

**2° Siège social (article 1.3 de la convention)**

APPROLYS CENTR'ACHATS a son siège social au 9 rue Saint-Pierre LENTIN CS94117 45041  
Orléans Cedex 1.

**3° Identité des membres (article 2 de la convention)**

Les membres sont répartis en trois collèges :

**Le collège 1** réunit les 6 conseils départementaux de la région centre-val de Loire (Cher, Eure et Loir, Indre, Indre et Loire, Loir et Cher, Loiret) et le conseil régional Centre-Val de Loire.

**Le collège 2** réunit les métropoles, les communautés d'agglomération, les communes d'au moins trente mille habitants qui sont au centre d'une communauté d'agglomération située en région centre-val de Loire.

**Le collège 3** les autres membres.

**4° Liste des membres (Annexe 1 de la convention)**

**DEPARTEMENT DU CHER**

le conseil départemental du Cher à Bourges

la communauté d'agglomération Bourges plus à Bourges

le Service Départemental d'Incendie et de Secours à Bourges

la commune de Beffes

la commune de Bourges

la commune de Marmagne

la commune de Nohant en Graçay

la commune de Sainte-Thorette

la commune de Trouy

la commune de Vierzon

l'établissement public national CREPS Région Centre-Val de Loire à Bourges

le CFA CM/CCI 18 à Bourges

le lycée Edouard Vaillant à Vierzon

le lycée Jean Moulin à Saint-Amand Montrond

le lycée Jean Mermoz à Bourges

le lycée Jean de Berry à Bourges

le lycée Alain Fournier à Bourges

le lycée Pierre Emile Martin à Bourges

le lycée Marguerite de Navarre à Bourges

le lycée Jacques Cœur à Bourges

le lycée Henri Brisson à Vierzon

l'EPLEFPA du Cher à Bourges

**DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR**

le conseil départemental d'Eure-et-Loir à Chartres

le Service Départemental d'Incendie et de Secours à Chartres

le Centre Hospitalier Edmond Morchoisne à La Loupe

la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir à Chartres

l'Agence technique départemental à Chartres

la Fondation Chevalier Debeausse à Alluyes  
l'Office Public d'Aménagement et de Construction Habitat Eurélien à Chartres  
l'établissement public industriel et commercial OPH-Nogent-Perche-Habitat à Nogent le roi  
le CCAS de Mainvilliers à Mainvilliers  
la communauté de communes Cœur de Beauce à Janville  
la communauté de commune du Bonnevalais  
la communauté de communes entre Beauce et Perche  
la communauté de communes des Terres du Perche  
la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France  
la communauté de communes des Forêts du Perche  
le syndicat intercommunal à vocation scolaire de Gallardon à Gas  
le syndicat Intercommunal de l'eau et de l'assainissement agglomération Nogent le roi  
le syndicat d'exploitation du pompage du bois de Ruffin à Nogent le roi  
le syndicat mixte Eure et Loir numérique à Chartres  
la commune d'Abondant  
la commune d'Allonnes  
la commune de Barjouville  
la commune de Berchères-les-pierres  
la commune de Bonneval  
la commune de Boutigny-Prouais  
la commune de Bu  
la commune de Chartres  
la commune de Chuisnes  
la commune de la Chaussée d'Ivry  
la commune de Courville sur Eure  
la commune de Dangers  
la commune de Dreux  
la commune de Fontaine-la-Guyon  
la commune de Gallardon  
la commune de Gas  
la commune de Hanches  
la commune de Janville  
la commune de La Loupe  
la commune de Luisant  
la commune de Marboue  
la commune de Mainvilliers  
la commune de Néron  
la commune de Neuvy-en-Dunois  
la commune de Nogent-le-Phaye  
la commune de Nogent le roi  
la commune de Nogent le Rotrou  
la commune de Pontgouin  
la commune de Saint-Geoges sur Eure  
la commune de Saint-Lubin des Joncherets  
la commune de Saint-Luperce  
la commune de Saint-Maixme Hauterive  
la commune de Saint-Rémy sur Avre  
la commune de Tremblay-les-villages  
la commune de Vernouillet  
la commune d'Ecrosnes  
la commune d'Yèvres  
la commune de les Villages Vovéens  
l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Arc-en-ciel à Courtalan



l'EHPAD de Brezolles à Brezolles  
l'EHPAD intercommunal de Courville-Pontgouin à Courville sur Eure  
l'EHPAD les Coteaux Saint-Mathieu à Gallardon  
l'EPHAD E.Mesquite/A.Auguin à Nogent le roi  
l'EPHAD maison de retraite publique à Fontaine-la-Guyon  
l'EPHAD résidence du bois de la roche à Cloyes sur Loir  
l'EPHAD résidence Jeanne d'Arc à Janville  
l'EPHAD du Bois de l'Epinay à Vernouillet  
l'EHPAD Madeleine Quemin à Maintenon  
l'EHPAD maison de retraite fondation d'Aligre à Lèves  
l'EHPAD résidence les Orélie à Brou  
l'EHPAD résidence Périer à Senonches  
le Foyer de vie Gérard Vivien à Courville sur Eure  
la Maison de retraite de Châteauneuf à Châteauneuf en Thymerais  
la résidence du parc du Château à Abondant  
le collège Soutine à Saint-Prest  
le collège Thomas Divi à Châteaudun  
le collège Victor Hugo à Chartes  
le collège Albert Camus à Dreux  
le collège Albert Sidoisne à Bonneval  
le collège Anatole France à Châteaudun  
le collège Charles de Gaulle à Bu  
le collège du Val de Voise à Gallardon  
le collège Edouard Hérriot à Lucé  
le collège Florimont Robertet à Brou  
le collège François Rabelais à Cloyes sur Loir  
le collège Hélène Boucher à Chartres  
le collège Jean Moulin à Chartres  
le collège Jean Moulin à Nogent le roi  
le collège Mathurin Régnier à Chartres  
le collège Jean Macé à Mainvilliers  
le collège Jean Monnet à La Loupe  
le collège Jean Monnet à Luisant  
le collège Joachim du Bellay à Authon du Perche  
le collège Jules Ferry à Auneau  
le collège La loges des bois à Senonches  
le collège La Pajotterie à Châteauneuf en Thymerais  
le collège Les petits sentiers à Lucé  
le collège Louis Armand à Dreux  
le collège Martial Taugourdeau à Dreux  
le collège Pierre et Marie Curie à Dreux  
le collège Louis Blériot à Toury  
le collège Louis Pergaud à Courville sur Eure  
le collège Marcel Pagnol à Vernouillet  
le collège Marcel Proust à Illiers-Combray  
le collège Maurice de Vlaminck à Brezolles  
le collège Michel Chasles à Epernon  
le collège Mozart à Anet  
le collège Nicolas Robert à Vernouillet  
le collège Pierre Brossolette à Nogent le Rotrou  
le lycée des Métiers Jean-Felix Paulsen à Châteaudun  
le lycée Emile Zola à Châteaudun  
le lycée Fulbert à Chartres

le lycée Jehan de Beauce à Chartres  
le lycée Marceau à Chartres  
le lycée Philibert de l'Orme à Lucé  
le lycée Rotrou à Dreux  
le lycée Silvia Monfort à Luisant  
le lycée Elsa Triolet à Lucé  
le lycée Rémi Belleau à Nogent le Rotrou  
le lycée Edouard Branly à Chartres  
l'EPLEFPA de Chartres Saussye à Sours

## **DEPARTEMENT DE L'INDRE**

le conseil départemental de l'Indre à Châteauroux  
le Service Départemental d'Incendie et de Secours à Châteauroux  
la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole à Châteauroux  
la communauté de communes de la Marche Berrichonne à Aigurande  
le Centre Communal d'Action Social de Châteauroux  
l'Office Public d'Aménagement et de Construction de l'Indre à Châteauroux  
la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre à Châteauroux  
l'Aéroport Châteauroux-Centre  
la commune d'Ardentes  
la commune de Châteauroux  
la commune de Diors  
la commune de Saint-Maur  
la commune du Poinçonnet  
le collège Alain Fournier à Valençay  
le collège Beaulieu à Châteauroux  
le collège Colbert à Châteauroux  
le collège Calmette et Guerin à Ecueille  
le collège Condorcet à Levroux  
le collège Le Clos de la Garenne à Chabris  
le collège Denis Diderot à Issoudun  
le collège Ferdinand de Lesseps à Vatan  
le collège Frédéric Chopin à Aigurande  
le collège Georges Sand La Châtres  
le collège Hervé Faye à Saint Benoît du Sault  
le collège Honoré de Balzac à Issoudun  
le collège Jean Monnet à Châteauroux  
le collège Jean Moulin à Saint-Gaultier  
le collège Jean Rostand à Tournon-Saint-Martin  
le collège Joliot Curie à Châtillon sur Indre  
le collège Les Capucins à Châteauroux  
le collège Les Méningouttes à Le Blanc  
le collège Les sablons à Buzençais  
le collège Louis Pergaud à Saint sévère sur Indre  
le collège Romain Rolland à Déols  
le collège Stanislas Limousin à Ardente  
le collège Touvent à Châteauroux  
le collège Vincent Rotinat à Neuvy-Saint-Sépulcre  
le collège Rollinat à Argentan sur Creuse  
le collège Rosa Park à Châteauroux  
le collège Saint-Exupéry à Eguzon-Chantome  
le lycée Rollinat à Argenton sur Creuse  
le lycée professionnel Châteauneuf à Argenton sur Creuse

le lycée Honoré de Balzac à Issoudun,  
le lycée Jean d'Alembert à Issoudun  
l'EREA Eric Tabarly à Châteauroux,  
l'EPLFPA de Châteauroux à Châteauroux  
le lycée Pierre et Marie Curie à Châteauroux,  
le lycée polyvalent Blaise Pascal à Châteauroux  
le lycée des métiers les Charmilles à Châteauroux,  
le lycée Jean Giraudoux à Châteauroux  
le lycée Georges Sand à La Châtre,  
le lycée Pasteur à Le Blanc

#### **DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE**

le conseil départemental d'Indre et Loire à Tours  
le Service Départemental d'Incendie et de Secours à Fondette  
l'Université François Rabelais à Tours.  
La mission Val de Loire  
L'agence Régionale du Centre-Val de Loire pour le Livre, l'Image et la Culture numérique(CICLIC)  
l'Office Public d'Habitat Val Touraine Habitat à Tours  
la communauté urbaine Tours plus  
la communauté de communes Chinon, Vienne, Loire  
la communauté de communes de Bléré Val de Cher  
la communauté de communes Touraine Nord-Ouest à Cléré les Pins  
la commune d'Avoine  
la commune de Beaumont-en-Veron  
la commune de Chinon  
la commune de Cinais  
la commune d'Huismes  
la commune de Le Boulay  
la commune de Saint-Règle  
la commune de Tours  
la commune d'Ambroise  
la commune de Cinq Mars La Pile  
le lycée Grandmont à Tours  
le lycée Choiseul à Tours  
le lycée Balzac à Tours,  
le lycée Henri Becquerel à Tours  
le lycée professionnel François Cloquet à Tours  
le lycée des Métiers Albert Bayet à Tours  
le lycée Gustave Eiffel à Tours  
le lycée professionnel d'Arsonval à Joué-les-Tours  
le lycée Paul Louis Courier à Tours  
le lycée général et technologique Jacques Vaucanson à Tours  
le lycée Martin Nadaud à Saint-Pierre des Corps  
le lycée professionnel Joseph Cugnot à Chinon  
le lycée François Rabelais à Chinon  
le lycée Vinci à Amboise  
le lycée professionnel Jean Chaptal à Amboise  
le lycée Jean Monnet à Joué-les-Tours  
le lycée professionnel Beauregard à Château- Renard  
le lycée des Métiers Emile Delataille à Loches  
le lycée Alfred de Vigny à Loches  
l'EPLFPA de Tours-Fondettes à Fondettes  
l'EPLFPA d'Ambroise-Chambray les Tours à Ambroise

## **DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER**

le conseil départemental du Loir et cher à Blois  
le Service Départemental d'Incendie et de Secours à Blois  
le Centre Hospitalier Antoine Moreau à Montoire sur Le Loir  
le Centre Départemental de Soins, d'Accompagnement et d'Education du val de Loire à Herbault  
le centre départemental de l'enfance et de la famille du Loir et Cher à Blois  
l'Association des Centres Educatifs et de Sauvegarde des Mineurs et des jeunes majeurs à Blois  
l'association Proximité Service à Chaussée-Saint-Victor  
la Chambre de commerce et d'industrie du Loir et Cher à Blois  
la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loir et Cher à Blois  
la Chambre d'Agriculture de loir-et-Cher  
le domaine régional de Chaumont-sur-Loire  
le Centre communal d'action social de Vendôme  
le centre intercommunal d'action sociale du Blaisois  
le Centre intercommunal d'action social du pays de Vendôme à Vendôme  
l'Office Public de l'habitat Terres de Loire Habitat à Blois  
l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Les cèdres à Droue  
l'EPHAD les cygnes à La Ville aux Clercs  
l'EHPAD Hess à Marchenoir  
l'EHPAD les Marronniers à Mondoubleau  
l'EHPAD la sagesse à Morée  
l'EHPAD les épis d'or à Ouzouer-le-marché  
l'EHPAD du Fresne à Saint-Amand-Longpré  
l'EHPAD Leguere Viau à Savigny-sur-Braye  
l'EHPAD les Tourtaits à Selommes  
l'EHPAD du grand mont à Contres  
l'EHPAD les villas d'Hervé à Villeherviers  
l'EHPAD Simon Heme à Mer  
la communauté d'agglomération Blois Agglopolys  
la communauté d'agglomération Territoires Vendômois  
la communauté de communes cœur de Sologne à Lamotte-Beuvron  
la communauté de communes du perche et du haut-vendomois à Fréteval  
la communauté de communes de la Sologne des rivières à Salbris  
le syndicat intercommunal à vocation scolaire de la Ville aux clercs/Chauvigny du perche/Romilly du perche à la ville aux Clercs  
le syndicat intercommunal à vocation scolaire Saint-hilaire la gravelle/Saint-Jean Froidmontel à saint-Hilaire la Gravelle  
le syndicat intercommunal à vocation scolaire du secteur de Montoire sur Loir à Montoire sur Le Loir  
le syndicat intercommunal à vocation scolaire de Morée-Brevainville-Fréteval à Morée  
le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Naveil/Marcilly-en-Beauce/Villerable Sainte-Anne à Naveil  
le syndicat intercommunal de traitement des eaux usées de Naveil/Villerable/Villiers à Naveil  
le syndicat intercommunal du collège Louis Pasteur à Morée  
le syndicat intercommunal Val d'eau à Mer  
le syndicat intercommunal d'élimination des ordures ménagères du groupement de Mer à Mer  
le syndicat intercommunal de distribution d'électricité de Loir et Cher à Blois  
le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Fréteval-Saint-Hilaire la Gravelle à Fréteval  
le syndicat intercommunal de collecte des ordures ménagères de Sologne à Nouhan-le-fuzelier  
la commune de Beauce la Romaine  
la commune de Billy  
la commune de Blois  
la commune de Busloup

la commune de Chailles  
la commune de Châtillon sur Cher  
la commune de Châtres-sur-Cher  
la commune de Chaumont-sur-Tharonne  
la commune de Chouzy-sur-Cisse  
la commune de Couture sur Loir  
la commune de Crucheray  
la commune de Fosse  
la commune de Fréteval  
la commune de La Ferté-Imbault  
la commune de La ville aux clercs  
la commune de Lamotte-Beuvron  
la commune de Lance  
la commune de Lassay-sur-Croisne  
la commune de Mazange  
la commune de Mehers  
la commune de Mer  
la commune de Millancay  
la commune de Montoire sur Le Loir  
la commune de Meusne  
la commune de Montrichard Val de Cher  
la commune de Morée  
la commune de Naveil  
la commune de Nouan-le-Fuselier  
la commune de Noyers sur Cher  
la commune de Pouille  
la commune de Prunay-Cassereau  
la commune de Saint-Aignan  
la commune de Saint-Amand-Longpré  
la commune de Saint-Georges sur Cher  
la commune de Saint-Gervais la forêt  
la commune de Saint-Hilaire la gravelle  
la commune de Saint-Martin des bois  
la commune de Salbris  
la commune de Savigny-sur-Braye  
la commune de Selommes  
la commune de Souesmes  
la commune de Ternay  
la commune de Theillay  
la commune de Veilleins  
la commune de Vendôme  
la commune de Vievy-le-Raye  
la commune de Villebarou  
la commune de Villefranche-sur-Cher  
la commune de Vineuil  
la commune de Veuzan sur Loire  
la commune des Montils  
la commune d'Ouchamps  
le collège Blois-Vienne à Blois  
le collège Joseph Crocheton à Onzain  
le collège Louis Pergaud à Neung-sur-Beuvron  
le collège René Cassin à Ouzouer-le-marché  
le collège Lavoisier à Ouques

le collège Robert Lasneau à Vendôme  
le collège Gaston Jollet à Salbris  
le collège Joseph Paul Boncour à Saint-Aignan  
le collège Jean Rostand à Lamotte-Beuvron  
le collège Léonard de Vinci à Romorantin  
le collège Maurice Genevoix à Romorantin  
le collège Les Pressigny à Selles sur Cher  
le collège Marie Curie à Saint-Laurent-Nouan  
le collège Michel Bégon à Blois  
le collège Rabelais à Blois  
le collège les Provinces à Blois  
le collège Hubert Fillay à Bracieux  
le collège Saint-Exupéry à Contres  
le collège Pierre de Ronsard à Mer  
le collège Alphonse Karr à Mondoubleau  
le collège Joachim du Bellay à Montrichard  
le collège Clément Janequin à Montoire sur le Loir  
le collège Louis Pasteur à Morée  
le collège Honoré de Balzac à Saint-Amand-Longpré  
le collège Jean Emond à Vendôme  
le collège Marcel Carné à Vineuil  
le lycée des métiers de l'Hôtellerie à Blois,  
le lycée professionnel Sonia Delaunay à Blois,  
le lycée Camille Claudel à Blois  
le lycée Philibert Dessaignes à Blois  
le lycée Claude de France à Romorantin-Lanthenay,  
le lycée Professionnel Denis Papin à Romorantin-Lanthenay,  
le lycée professionnel André Ampère à Vendôme,  
le lycée Ronsard à Vendôme,  
le lycée professionnel Val de Cher à Saint-Aignan,  
l'EPLEFPA du Loir et Cher à Vendôme

#### **DEPARTEMENT DU LOIRET**

le conseil régional Centre Val de Loire à Orléans,  
le conseil départemental du Loiret à Orléans  
le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret  
le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans  
le Centre Communal d'Action Sociale de Courtenay  
le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à Orléans  
la maison Départementale des Personnes Handicapées du Loiret à Orléans  
le Centre Hospitalier de Gien  
le Centre Hospitalier Lour-Picou-Beaugency à Beaugency  
l'Hôpital Saint-Jean à Briare  
le conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire à Orléans  
le Groupe d'Intérêt Public Récia à Olivet  
l'Ecopole de la région Centre-Val de Loire à Orléans  
le comité régional du Tourisme à Orléans  
l'association Proximité Service à Olivet  
l'association des Maires du Loiret à Orléans  
l'association du Loiret pour la mutualisation de moyens au service des personnes handicapées (ALMHA) à Boigny-sur-Bionne  
l'association pour les aveugles et les déficients visuels d'Orléans et de sa région à Orléans  
l'association Entraide aux personnes handicapées à Olivet

l'ADAPEI 45 les Papillons Blancs à Fleury les Aubrais  
l'AFPAL les cèdres à Pithiviers  
l'APAJH-45 ESAT à Orléans  
l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) à Orléans  
l'union départementale des associations familiales du Loiret (UDAF) à Orléans  
les Œuvres Universitaires du Loiret (OUL) à Orléans  
les résidences de l'Orléannais à Orléans  
Logem Loiret à Orléans  
le Groupement d'Intérêt Public Alpha Centre  
l'Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologie (ARITT) à Orléans  
la Société Anonyme Bouyges-Energie et services à Orléans  
la Société Anonyme Sogea Centre à Saran  
le collège Alain Fournier à Orléans  
le collège Albert Camus à Briare  
le collège Alfred de Musset à Patay  
le collège André Chêne à Fleury les Aubrais  
le collège André Malraux à Saint Jean de la ruelle  
le collège Aristide Bruant à Courtenay  
le collège Condorcet à Fleury les Aubrais  
le collège Charles Rivière à Olivet  
le collège Charles Desvergues à Bellegarde  
le collège Denis Poisson à Pithiviers  
le collège Etienne Dolet à Orléans  
le collège Ernest Bildstein à Gien  
le collège Frédéric Bazille à Beaune la Rolande  
le collège Gaston Coûté à Meung sur Loire  
le collège G. De Gaulle-Anthonioz à Les Bordes  
le collège Guillaume de Lorris à Lorris  
le collège Gutenberg à Malesherbes  
le collège Henri Becquerel à Sainte Geneviève des bois  
le collège Jacques de Tristan à Cléry Saint André  
le collège Jacques Prévert à Saint Jean le Blanc  
le collège Jean Dunois à Orléans  
le collège Jean Joudiou à Châteauneuf sur loire  
le collège Jean Rostand à Orléans  
le collège Jean Pelletier à Orléans  
le collège Jean Moulin à Artenay  
le collège Jean Mermoz à Gien  
le collège Jeanne d'Arc à Orléans  
le collège L'orbélière à Olivet  
le collège La Forêt à Trainou  
le collège La Sologne à Tigry  
le collège La vallée de l'Ouanne à Châteauneuf sur Loire  
le collège Le chinchon à Montargis  
le collège Le clos de Ferbois à Jargeau  
le collège Le grand Clos à Montargis  
le collège Léon De Lagrange à Neuville aux bois  
le collège Victor Hugo à Puiseaux  
le collège Montjoie à Saran  
le collège Max Jacob à Saint Jean-de-Laruelle  
le collège Lucie Aubrac à Villandeur  
le collège Louis Pasteur à La Chapelle Saint-Mesmin  
le collège Pablo Picasso à Chalette sur Loing

le collège Montesquieu à Orléans  
 le collège Paul Eluard à Chalette sur Loing  
 le collège Saint-Ay à Saint-Ay  
 le collège Saint-Exupéry à Saint Jean de Braye  
 le collège Val de Loire à Saint Denis en val  
 le collège Robert Schumann à Amilly  
 le collège Pierre-Mendès France à Chécy  
 le collège Robert Goupil à Beaugency  
 le collège Pierre Auguste Renoir à Ferrières-en-Gatinais  
 le collège Pierre Dezarnaulds à Châtillon-sur-Loire  
 le collège Montabuzard à Ingre  
 le collège Maximilien de Sully à Sully sur Loire  
 le collège Louis-Joseph Soulas à Bazoches-les-Gallerandes  
 le collège les Clorisseaux à Poilly-lez-Gien  
 le lycée des Métiers Gaudier-Brzeska à Saint-Jean de Braye  
 le lycée Jacques Monod à Saint-Jean de Braye  
 le lycée des métiers Jean de La Taille à Pithiviers,  
 le lycée Durzy à Villemandeur,  
 le lycée Maréchal Leclerc de Hautecloque à St Jean de la Ruelle,  
 le lycée Voltaire à Orléans,  
 le lycée Paul Gauguin à Orléans,  
 le lycée Charles Péguy à Orléans,  
 le lycée Pothier à Orléans  
 le lycée Benjamin Franklin à Orléans  
 le lycée Duhamel du Monceau à Pithiviers,  
 le lycée François Villon à Beaugency,  
 le lycée Françoise Dolto à Olivet,  
 le lycée Bernard Palissy à Gien  
 le lycée en Forêt à Montargis  
 le lycée Jeannette Verdier à Montargis  
 le lycée Professionnel Château Blanc à Chalette sur Loing  
 l'EREA Simone Veil à Amilly  
 l'EPLEFPA du Loiret à Amilly  
 l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes La Chanterelle à Coullons  
 l'EHPAD Gaston Girard à Saint Benoît Sur Loire  
 l'EHPAD la résidence d'Emilie à Lorris  
 l'EHPAD notre foyer à Montargis  
 l'EHPAD Pierre Mondine à Outarville  
 l'EHPAD Résidence du Parc à Puiseaux  
 l'EHPAD Petit pierre à Fay-aux-loges  
 l'EHPAD Résidence Trianon à Patay  
 l'EHPAD Les jardins de Sido à Chatillon-Coligny  
 l'EHPAD les jardins de la Loire à Bonny-sur-Loire  
 l'EHPAD la Vrillière à Châteauneuf sur Loire  
 l'EHPAD Esther le rouge à Auxy  
 l'EHPAD Le Champgarnier à Meung-sur-Loire  
 l'EHPAD Résidence des Prés à Châtillon sur Loire  
 le foyer de vie les Amis de Pierre à Orléans  
 le foyer de vie Paul Cadot à Orléans  
 la fondation Val de Loire Institution Anjorant à Villemandeur  
 la fondation Val de Loire Institution Anjorant à Orléans  
 la fondation Val de Loire Institution Louise Houdré à Saint-Jean-de-Laruelle  
 la fondation Val de Loire IME à Neuville aux bois



la fondation La vie au grand air à Orléans  
 la fondation La vie au grand air » Montargis  
 l'institut les Cent Arpents à Saran  
 la Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées les Charmilles à Chilleurs-aux-Bbois  
 la Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées les Néfliers à Nesploy  
 la Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées Sainte-Rose à Ervauville  
 la résidence les Hirondelles à Dordives  
 la résidence Saint-Martin à Malesherbes  
 la résidence de la Colline à Château-Renard  
 La communauté urbaine Orléans Métropole  
 La communauté d'agglomération Montargoise et rives du Loing à Montargis  
 La communauté de communes Beauce-Loirétaine à Patay  
 La communauté de communes de la Fôret à Neuville aux bois  
 La communauté de communes de la plaine du nord Loiret à Bazoches-les-Gallerandes  
 la communauté de communes des loges à Jargeau  
 la communauté de communes des quatre vallées à Ferrières-en-Gâtinais  
 la communauté de communes du Pithiverais Gâtinais  
 la communauté de communes de Val de Sully  
 la communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne  
 la communauté de communes des portes de Sologne à La Ferté Saint-Aubin  
 la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais  
 la communauté de communes du Pithiverais  
 la communauté de communes Giennes à Gien  
 la communauté de communes des Terres du Val de Loire à Meung-sur-Loire  
 la communauté de communes Berry Loiret Puisaye à Briare  
 le syndicat Intercommunal d'assainissement de Nargy-Fontenay à Nargis  
 le syndicat Intercommunal d'assainissement de Sandillon-Darvoy-Férolles-Ouvrouer les Champs à Sandillon  
 le syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de Boismorand-Les-Choux-Langesse à Boismorand  
 le syndicat Intercommunal à vocation scolaire de Montbouy-la chapelle à La chapelle-sur-Averyon  
 le syndicat Intercommunal à vocation multiple d'intérêt scolaire les Bordes-Bonnée à Les Bordes  
 le syndicat Intercommunal à vocation unique des IFS à Saran  
 le syndicat Intercommunal à vocation unique de l'éco-quartier des Groues à Orléans  
 le syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de Châteauneuf à Châteauneuf sur Loire  
 le syndicat Intercommunal de production d'eau potable de la Prairie à Nargis  
 le syndicat Intercommunal de regroupement scolaire de Saint-Martin d'Abbat à Saint Martin d'Abbat  
 le syndicat Intercommunal de regroupement scolaire de Vieilles-Maisons-sur-Joudry-Coudroy à Vieilles-Maisons-sur-Joudry  
 le syndicat Intercommunal de regroupement scolaire de Saint-Aignan sur Lion à Saint-Aignan le-Jaillard  
 le syndicat Intercommunal de regroupement scolaire d'Aschères-le-marché à Aschères-le-marché  
 le syndicat Intercommunal de restauration collective à Saint Jean de lauelle  
 le syndicat Intercommunal des eaux de Baule-Messas à Baule  
 le syndicat Intercommunal d'intérêt scolaire de Boiscommun-Chenault-Montbarrois-Montliard à Boiscommun  
 le syndicat Intercommunal d'intérêt scolaire de Préfontaines à Préfontaines  
 le syndicat Intercommunal d'intérêt scolaire de Puisseaux à Puisseaux  
 le syndicat Intercommunal pour la collecte des déchets ménagers de l'arrondissement pithiviers à Pithiviers  
 le syndicat Intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères de la région Artenay

à Neuville aux bois  
le syndicat Intercommunal scolaire du Beaunois à Beaune-la-Rollande  
le syndicat mixte Beauce Gâtinais Valorisation à Pithiviers  
le syndicat mixte de gestion du canal d'Orléans à Fay-aux-loges  
le syndicat mixte du pays Beauce Gâtinais en Pithiverais à Pithiviers  
le syndicat mixte pour l'aménagement et équipement de la région Meung/Beaugency  
à Meung sur Loire  
le syndicat mixte d'alimentation en eau potable de Chevillon-sur-Huillard/Saint-Maurice sur  
Fessard/Villemoutiers/Vimory à Chevillon-sur-Huillard  
le syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de la desserte aérienne Ouest-Loiret  
à Saint-Denis de l'Hôtel  
le syndicat mixte « Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Cœur de France »  
à Orléans  
le syndicat mixte d'aménagement de la ZA interdépartementale de Artenay-Poupry à Artenay  
le syndicat mixte des Eaux de Boiscommun  
le syndicat mixte d'aménagement rural des cantons de Courtenay et Château renard à Chuelles  
le syndicat mixte de production en eau potable de la Sevinerie à Aschères le marché  
la commune d'Amilly  
la commune d Artenay  
la commune d'Aschère-le-marché  
la commune d'Ascoux  
la commune d'Attray  
la commune d Aulnay-la-rivière  
la commune de Baule  
la commune de Bazoches-les-Gallerandes  
la commune de Beaulieu sur Loire  
la commune de Beaune-la-Rollande  
la commune de Bignon Mirabeau  
la commune de Boigny-sur-Bionne  
la commune de Boiscommun  
la commune de Boismorand  
la commune de Bonnée  
la commune de Bonny-sur-Loire  
la commune de Bou  
la commune de Boulay-les-barres  
la commune de Bouzy-la-forêt  
la commune de Boynes  
la commune de Briare  
la commune de Cepoy  
la commune de Cercottes  
la commune de Chaingy  
la commune de Chalette sur Loing  
la commune de Chanteau  
la commune de Charmont en Beauce  
la commune de Charsonville  
la commune de Château-renard  
la commune de Châteauneuf sur Loire  
la commune de Chécy  
la commune de Châtillon-sur-Loire  
la commune de Châtillon-Coligny  
la commune de Chaussy  
la commune de Chevillon-sur-Huillard  
la commune de Chevilly

la commune de Chevry-sous-le-Bignon  
la commune de Chilleurs-aux-bois  
la commune de Chuelles  
la commune de Cléry Saint André  
la commune de Combleux  
la commune de Coullons  
la commune de Courtenay  
la commune de Crottes en Pithiverais  
la commune de Dadonville  
la commune de Dampierre-en-Burly  
la commune de Darvoy  
la commune de Donnery  
la commune de Dordives  
la commune de Dry  
la commune d'Engenville  
la commune d'Ervauville  
la commune d'Escrennes  
la commune d'Estouy  
la commune de Fay-aux-loges  
la commune de Férolles  
la commune de Ferrières-en-Gâtinais  
la commune de Fleury les Aubrais  
la commune de Fontenay-sur-Loing  
la commune de Fréville du Gâtinais  
la commune de Gidy  
la commune de Gien  
la commune de Germigny-des-près  
la commune de Girolles  
la commune de Givraines  
la commune de Greneville en Beauce  
la commune de Griselles  
la commune d'Ingrannes  
la commune d'Ingre  
la commune d'Isdes  
la commune de Jargeau  
la commune de Jouy le potier  
la commune d'Olivet  
la commune d'Ormes  
la commune d'Orléans  
la commune d'Outarville  
la commune d'Ouvrouer-les-Champs  
la commune Ouzouer-sur-Loire  
la commune Ouzouer-sur-Trézée  
la commune de La Bussière  
la commune de La Chapelle Saint-Mesmin  
la commune de Lorris  
la commune de Loury  
la commune de Ladon  
la commune de La Ferté saint-Aubin  
la commune de La cour-Marigny  
la commune de Lailly-en-val  
la commune le Bardon  
la commune le Malhersbois

la commune de les Bordes  
la commune de Les Choux  
la commune de Ligny-le-ribault  
la commune de Lion en Sullias  
la commune de Lombreuil  
la commune de Mareau aux près  
la commune de Marcilly-en-villette  
la commune de Mardié  
la commune de Marigny-les-usages  
la commune de Melleroy  
la commune de Ménestreau-en-villette  
la commune de Messas  
la commune de Meung sur Loire  
la commune de Mézières lez Cléry  
la commune de Montargis  
la commune de Montcresson  
la commune de Montigny  
la commune de Montliard  
la commune de Mormant-sur-Vernisson  
la commune de Nargis  
la commune de Neuville aux bois  
la commune de Nogent-sur-Vernisson  
la commune de Pannes  
la commune de Patay  
la commune de Pithiviers  
la commune de Pithiviers le vieil  
la commune de Poilly-lez-Gien  
la commune de Préfontaines  
la commune de Puiseaux  
la commune de Rebrechien  
la commune de Saint-Aignan le jaillard  
la commune de Saint-Ay  
la commune de Saint-Benoît sur Loire  
la commune de Saint Brisson sur Loire  
la commune de Saint-Cry en val  
la commune de Saint Denis de l'Hôtel  
la commune de Saint-Denis en Val  
la commune de Saint Florent le jeune  
la commune de Saint-Godon  
la commune de Saint Hilaire Saint-Mesmin  
la commune de Saint Jean de Braye  
la commune de Saint Jean de la Ruelle  
la commune de Saint Jean le Blanc  
la commune de Saint-Lyé la forêt  
la commune de Saint Martin d'Abbat  
la commune de Saint-Martin sur Ocre  
la commune de Saint Maurice sur Fessard  
la commune de Saint Père sur Loire  
la commune de Saint-Pryvé Saint-Mesmin  
la commune de Sandillon  
la commune de Saran  
la commune de Semoy  
la commune de Sceaux du Gâtinais

la commune de Seichebrières  
la commune de Sennely  
la commune de Sermaises  
la commune de Sigloy  
la commune de Sougy  
la commune de Sully la chapelle  
la commune de Sully sur Loire  
la commune de Trainou  
la commune de Sury aux bois  
la commune de Thou  
la commune de Tigy  
la commune de Tavers  
la commune de Trinay  
la commune de Varennes-Changy  
la commune de Vennecy  
la commune de Vienne en val  
la commune de Villamblain  
la commune de Villemandeur  
la commune de Villereau  
la commune de Vimory  
la commune de Vitry aux loges  
la commune de Vrigny

**5° Objet du Groupement** (article 3 de la convention)

Le GIP Approlys Centr'Achats a pour objet l'exercice d'une activité de centrale d'achat.

**6° Durée** (article 4 de la convention)

APPROLYS CENTR'ACHATS est constitué pour une durée indéterminée à compter de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive.

**7° Capital** (article 5 de la convention)

La comptabilité d'APPROLYS CENTR'ACHATS et sa gestion sont assurées selon les règles de la comptabilité publique.

**8° Retrait** (article 6.2 de la convention)

Le retrait d'un membre a pour effet de mettre un terme à l'ensemble des droits et obligations à l'égard du GIP ou des autres membres, sous réserve des obligations nées antérieurement à la date effective du retrait et non exécutées à cette date.

Le membre qui s'est retiré reste partie aux marchés, accord-cadres, appels à projets et autres procédures de mise en concurrence particulières passés par le GIP et pour lesquels ce membre a eu recours au GIP

**9° Droits statutaires** (article 7 de la convention)

la répartition des droits statutaires entre les trois collèges est la suivante :

-collège 1 : 55 %

-collège 2 : 25 %

-collège 3 : 20 %

**10° Régime comptable** (article 9.2 de la convention)

La comptabilité d'APPROLYS CENTR'ACHATS et sa gestion sont assurées selon les règles de la comptabilité publique.

**11° Personnel** (article 10 de la convention)

-La mise à disposition auprès du GIP est assurée par chacun des membres du collège 1.

-Sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires relatives à la mise à disposition, les personnels du GIP sont soumis au régime de droit public.

**12° Responsabilité des membres à l'égard des tiers** (article 7 de la convention)

Les Membres ne sont pas solidaires à l'égard des tiers.

**13° Responsabilité des membres entre eux** (article 17 de la convention)

-En cas de différend ou de litige survenant entre plusieurs Membres ou entre le GIP Approlys Centr'Achats et un ou plusieurs Membres et dans l'hypothèse où ce différend ou ce litige serait lié à l'exécution de la présente convention constitutive et/ou du règlement intérieur du GIP, les Membres concernés et/ou le GIP s'engagent à chercher à résoudre ce différend ou ce litige à l'amiable.

-En cas d'impossibilité de résoudre à l'amiable le différend ou le litige dans un délai de trois mois à compter de sa survenance, celui-ci peut alors être porté devant les juridictions compétentes.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2017-07-24-001

portant modification des membres de l'Etablissement  
Public Foncier Local Interdépartemental « Cœur de  
France »

**PREFECTURE DU LOIRET**

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE  
BUREAU DU CONTRÔLE DE LA LEGALITE ET DU CONSEIL JURIDIQUE

**A R R E T E**

**portant modification des membres de l'Etablissement Public Foncier Local  
Interdépartemental « Cœur de France »**

**Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire et du Loiret  
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.324-1 à L.324-9 et R.324-1 à R.324-4 ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1607-bis ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L. 302-7 ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Nacer MEDDAH, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2008 portant création de l'Etablissement Public Foncier Local du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2014 portant changement de dénomination de l'établissement Public Foncier Local du Loiret en Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France « EPFLI Foncier Cœur de France » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2017, portant modification de l'aire de compétence de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2016, portant création de la communauté de communes Canaux et Fôrets en Gâtinais au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par fusion de la communauté de communes du canton de Chatillon-Coligny, de la communauté de communes de Lorris et de la Communauté de communes du Bellegardois ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2016, portant création de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par fusion de la communauté de communes des Quatre Vallées, de la communauté de communes du Val Drouette, de la communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon, de la communauté de communes du Val de Voise, de la communauté de communes Beauce Alnéloise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, portant création de la communauté de communes du Pithiverais-Gâtinais au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par fusion de la communauté de communes du Beaunois, de la communauté de communes des Terres Puiseautines et de la commune du Malesherbois ;



Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté de communes du Grand Châteaudun au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par fusion-extension entre les communautés de communes des Trois Rivières, Du Dunois, des Plaines Vallées Dunoises, et les communes de Mézières au Perche, Bullou, Gohory, Brou, Dampierre sous Brou, Unverre, Moulhard, Yèvres, la Bazoche Gouet, La Chapelle Guillaume ;

Vu la délibération de la communauté de communes du Pithiverais-Gâtinais en date du 11 mai 2017 adoptant l'adhésion à l'EPFLI Cœur de France ;

Vu la délibération de la communauté de communes des canaux et Forêts en date du 6 juin 2017 adoptant l'adhésion à l'EPFLI Cœur de France ;

Vu la délibération de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Îles de France en date du 8 juin 2017 adoptant l'adhésion à l'EPFLI Cœur de France ;

Vu la délibération de la communauté de communes du Grand Châteaudun en date du 28 juin 2017 adoptant l'adhésion à l'EPFLI Cœur de France ;

Vu la demande du Président de l'établissement public foncier local interdépartemental, en date du 13 juillet 2017 d'entériner ces modifications ;

Considérant que les conditions prévues aux articles L.324-1 à 9 du Code de l'urbanisme sont remplies ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général aux Affaires Régionales ;

## **ARRETE**

**Article 1 :** Le périmètre d'intervention de l'établissement public foncier local interdépartemental comprend les collectivités territoriales figurant à l'article 3 du présent arrêté et situées sur les départements du Loiret, du Loir-et-Cher, de l'Eure-et-Loir.

**Article 2 :** L'établissement public foncier local interdépartemental est compétent pour réaliser pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières (articles L.221-1 et L.221-2 du Code de l'Urbanisme) ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme.

**Article 3 :** Sont membres de l'EPFLI Foncier Cœur de France :

- la Région Centre-Val de Loire,
- le département du Loiret,
- le département du Loir-et-Cher,
- le département de l'Eure-et-Loir,

Dans le département de l'Eure-et-Loir :

- la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France
- la communauté de communes du Grand Châteaudun

Dans le département du Loiret :

- la communauté de communes Berry Loire,
- la communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne,
- la communauté des Terres du Val de Loire,
- la communauté de communes du Val de Sully,
- la communauté de communes de la Beauce Loirétaine,
- la communauté de communes des Portes de Sologne,
- la communauté de communes du Pithiverais,
- la communauté de communes des Canaux et Forêts en Gâtinais,
- la communauté de communes du Pithiverais-Gâtinais,
- la communauté d'agglomération Montargoise et rives du Loing,
- Orléans Métropole,

Les communes de :

- Aschères le marché
- Boisseaux
- Corbeilles
- Donnery
- Dordives
- Ferrières-en-Gâtinais
- Loury
- Montigny
- Neuville-aux-Bois
- Outarville
- Préfontaine
- Rebréchien
- Rozière-en-Beauce
- Saint-Gondon
- Sandillon
- Sceaux-en-Gâtinais
- Trainou
- Vennecy

**Article 4 :** Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, le secrétaire général de la préfecture du Loiret, la secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, le secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire et dont une copie sera transmise au directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire, et aux directeurs départementaux des territoires des trois départements concernés.

Fait à ORLEANS, le 24 juillet 2017  
 Le Préfet de la région Centre Val de Loire  
 Pour le Préfet de Région et par délégation  
 Le Secrétaire Général aux Affaires Régionales  
 Signé : Claude FLEUTIAUX

Arrêté N°17.131 enregistré le 24 juillet 2017

NB : Délais et voies de recours (application de loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article R421-1 du code de justice administrative)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de la Région Centre Val de Loire, 181 rue de Bourgogne - 45042 - Orléans Cedex 1 ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau - 75800 - Paris ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45000 – Orléans.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.